FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 12

JE SUIS PÊCHEUR DOUZE®

RÉGLEMENTATION

2026

Pêcher en Aveyron

Toute l'actualité sur **www.pecheaveyron.fr**

ou Fédération Pêche Aveyron sur : YouTube

Sommaire

Lacs et cours d'eau en Aveyron 4-5
Pêche de la truite 6-7
Lâchers de truites ... NOUVEAU 8-9
Les parcours no-kill truite 10-11
Pêche et lâchers de carnassiers ... NOUVEAU 12-13
Carpe 14-15
Black-bass 16
Ecrevisse / Ombre commun / Anguille ... NOUVEAU ... 17
Pêches en famille / Pontons handi-pêche 18-21
Pêches pour les adultes 22
Lac des Picades 23
Ecole de pêche 24-25
Les bénévoles 26
Heures légales de pêche 27
Rampes de mise à l'eau / Navigation et sécurité 28-29
Guides de pêche 30
Cartes de pêche 32
Club halieutique 33

Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique

Moulin de la Gascarie, chemin des Attizals, 12000 Rodez

05 65 68 41 52

Site internet : www.pecheaveyron.fr
Mail : contact@pecheaveyron.fr

Édito

Chères pêcheuses et chers pêcheurs, bonjour !

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique, il faut bien reconnaître que les parties de pêche sont parfois devenues compliquées. Crues, vents violents, changements brutaux de température, ou canicules qui se prolongent, ont beaucoup contrarié. Nos adhérent (e)s bien sûr, mais aussi les poissons, qui doivent eux aussi s'adapter à ces nouvelles conditions.

Cependant, en tant que pêcheur et représentant de la pêche aveyronnaise, je ne peux pas accepter que certains dressent un tableau trop sombre de la situation. Tout simplement, parce que de nombreux adhérents continuent de se régaler à la pêche. Il est vrai que cette catégorie de pêcheurs et de pêcheuses s'exprime peu sur les réseaux sociaux, devenus le plus souvent, un défouloir où aucun dialogue véritable n'est possible. Ensuite, je suis très heureux de constater que ce plaisir d'aller à la pêche est largement partagé chez les jeunes. En effet, le nombre d'inscriptions aux activités proposées par notre école de pêche fédérale reste à un niveau très enviable. De mars à décembre, les ateliers pêche du mercredi, les sorties thématiques du samedi, les week-end pêche ou les stages Daiwa, offrent la possibilité de découvrir et approfondir toutes les techniques de pêche, que ce soit en rivières, lacs et plans d'eau.

Tout ceci pour rappeler que, malgré des secteurs en difficulté, notre territoire de pêche possède encore de sérieux atouts. Un territoire de pêche que les salariés de notre fédération et les bénévoles d'AAPPMA, étudient et valorisent pour mieux les préserver : pêches électriques, comptages de cormorans, encadrement de jeunes, lâchers de truites et de carnassiers, etc. Un investissement exemplaire, dont tous les pratiquants doivent avoir conscience, et que je tiens à particulièrement saluer !

Au cours du dernier trimestre 2026, aura lieu le renouvellement des bureaux d'AAPPMA. J'espère que vous serez nombreuses et nombreux à souhaiter intégrer nos associations de pêcheurs. Car c'est vous, aux côtés des professionnels de la fédération, qui agirez au service de la pêche aveyronnaise, pour continuer d'assurer sa vitalité que résume parfaitement le document que vous tenez entre vos mains.

Bonne saison de pêche 2026 !

Jean Couderc
Président fédéral

Lacs et cours d'eau en Aveyron

Les principaux lacs et cours d'eau classés en 1ère catégorie : *ouverts du 8 mars au 21 septembre 2025 inclus*

Cours d'eau classés en 2e catégorie : *ouverts toute l'année (du 1er janvier au 31 décembre)*

Lacs et barrages classés en 2e catégorie : *ouverts toute l'année (du 1er janvier au 31 décembre)*

Lac de Rieupeyroux : réglementation particulière

Plans d'eau de 2e catégorie, inférieurs à 5 ha : 2 cannes par pêcheur maximum !
Les Bruyères (Bertholène) ; La Calquière (Rieupeyroux) ; Campuac ; Cantoin ; Carcenac – Peyralès (Baraqueville) ; La Cisba (Sévérac-d'Aveyron) ; La Fage (Lacroix-Barrez) ; La Forézie (Firmi) ; Combe del Cassan (Florentin-la-Capelle) ; Istournet (Sainte-Radegonde) ; Lagarrigue et Le Roudillou (Roussennac) ; Masnaut (Coupiac) ; Morlhon-le-Haut ; Le Nayrac ; Passelaygues (Cransac) ; La Peyrade (Rignac) ; Saint-Julien-de-Piganiol ; Sangayrac (Saint-Amans - des-Côts) ; Saubayre (La Fouillade).

Limites 2e catégorie

Le Lot : en 2e catégorie dans sa traversée du département, sauf dans sa partie amont, limitrophe avec le département de la Lozère (limite amont : confluence du ruisseau de La Vigne avec le Lot ; limite aval, chaussée de Frontenac). En aval gestion FD Lot.
La Truyère : en 2e catégorie dans toute sa traversée du département.
Le Dourdou de Conques : en 2e catégorie à partir de sa confluence avec le Créneau.
L'Aveyron : en 2e catégorie, à partir de sa confluence avec la Serre (en amont du pont de Palmas) et jusqu'à sa sortie du département (Saint-André-de-Najac).
Le Viaur : en 2e catégorie en aval du viaduc SNCF de Tanus.
Le Tarn : en 2e catégorie dans sa traversée de Millau, en aval du pont de Cureplat.
Le Dourdou de Camarès : en 2e catégorie, en aval du pont Vieux de Camarès (commune de Camarès).
La Sorgues : en 2e catégorie, en aval du pont de Vendeloves (commune de Saint-Affrique).
Le Rance : en 2e catégorie, en aval du Moulin Neuf (communes de Saint-Sernin-sur-Rance et Pousthomy).

Ouverture de la pêche
en 1ère Catégorie

La Selve

Truite

En 1ère catégorie la pêche est ouverte du samedi 14 mars 2026 au dimanche 20 septembre 2026 inclus.

Attention !

Limitation du nombre de captures

6 truites par jour et par pêcheur ; 1 canne par pêcheur

L'Aveyron

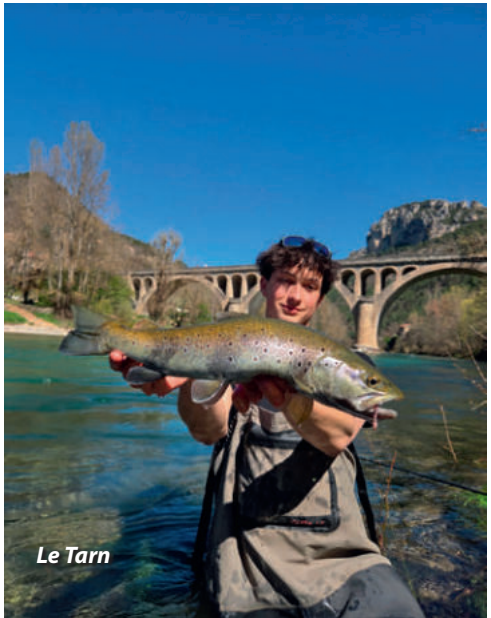
Le Tarn

Taille légale de capture :

20 cm dans tout le département de l'Aveyron

Exceptions
23 cm sur les cours d'eau suivants :
Jonte, Tarn, Cernon, Dourdou de Camarès, Sorgues, Dourbie, Durzon (affluent rive gauche Dourbie).

Pêche à l'asticot

Son utilisation est interdite en 1ère catégorie

Exception sur le plan d'eau suivant (utilisation d'asticots sans amorçage) :
- Planèzes (commune Luc-La Primaube)

La Sorgues

La truite *en 2e Catégorie*

Taille légale de capture : 23 cm.

Limitation du nombre de captures : 6 truites par jour et par pêcheur

> **Exception : le parcours à 1 truite, sur le Tarn, en aval de Millau.** Limites de la zone de pêche : entre le pont submersible de la zone industrielle de Millau (pont du Roussel) et le pont de Saint-Rome-de-Tarn, le nombre de captures de truites fario ou arc-en-ciel est limité à 1 prise, par jour et par pêcheur.

Truite fario

En 2e catégorie, la truite fario est pêchable du **samedi 14 mars 2026 au dimanche 20 septembre 2026 inclus.**

Truite arc-en-ciel

Attention ! Remise à l'eau obligatoire du 1er janvier au 13 mars 2026 inclus.

Autorisée à pêcher du 14 mars au 31 décembre 2026 inclus.

Le Lot

L'Aveyron

Les lâchers de truites arc-en-ciel et fario
dans le département de l'Aveyron

Dates à consulter sur le site internet

Retrouvez sur la page suivante, la carte du département. Les pastilles vertes indiquent l'ensemble des sites où les AAPPMA et la fédération lâchent des truites. Ces sites ont été choisis par les AAPPMA, et validés par la fédération, dans le respect du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion piscicole (PDPG), approuvé par arrêté préfectoral le 12 octobre 2022.

APPMA Argence-en-Aubrac
1 - Plan d'eau de Cantoin
2 - Plan d'eau de la Vignotte

APPMA Aubin
3 - Le Gua
4 - Le Roudillou
5 - L'Aveyron à Compolibat
6 - L'Aveyron à Prévinquières
7 - Riou Viou à la Bastidie

APPMA Broquiès
8 - Le Tarn au pont de Girbes
9 - Le Dourdou de Camarès à Saint-Izaire
10 - Le Tarn au pont de Navech à Broquiès

APPMA Brusques
11 - Plan d'eau du Camping Ceras

APPMA Camarès
12 - Le Dourdou de Camarès, à Camarès

APPMA Capdenac
13 - La Diège

APPMA Conques
14 - Le Dourdou de Conques à Grand-Vabre
15 - Le Dourdou de Conques au moulin de Sanhes

APPMA Decazeville
16 - Plan d'eau de Saint-Julien-de-Piganiol

APPMA Entraygues
17 - Le Lot et la Truyère à Entraygues-sur-Truyère

APPMA Espalion
18 - Le Lot à St-Côme-d'Olt et Espalion

APPMA Estaing
19 - Plan d'eau du Nayrac

APPMA Firmi
20 - Plan d'eau de la Forézie

APPMA Gaillac
21 - Plan d'eau de la Cisba

APPMA Huparlac
22 - Lac des chèvres

APPMA La Salvetat
23 - Le Viaur au pont de Bellecombe

APPMA La Viadène
24 - Lac de Saint-Gervais

APPMA Laguiole
25 - Lac de la Source

APPMA Laissac
26 - L'Aveyron à Laissac
27 - La Serre à Galinières et Coussergues

APPMA Levézou
28 - Barrage de Saint-Amans
29 - Barrage de Bage
30 - Plan d'eau d'Arvieu

APPMA Millau
31 - Le Tarn à Millau

APPMA Najac
32 - L'Aveyron à Najac
33 - Le Viaur à Bor-et-Bar

APPMA Pont-de-Salars
34 - Bras de Méjanès ou Bage

APPMA Réquista
8 - Le Tarn au pont de Girbes

APPMA Union des Pêcheurs Ruthénois
35 - L'Aveyron à Ayssens
36 - L'Aveyron à Montrozier
37 - L'Aveyron à Agen-d'Aveyron
38 - L'Aveyron à Layoule
39 - L'Aveyron au moulin de Bourran
40 - Plan d'eau d'Istournet
41 - Plan d'eau de Campuac
42 - Plan d'eau de Rignac
43 - Planèzes

APPMA Saint-Affrique
44 - La Sorgues à Versols

APPMA Saint-Geniez-d'Olt
45 - Le Lot à Saint-Geniez-d'Olt
46 - Le Lot à St-Laurent-d'Olt (camping et pont)

APPMA Saint-Léons
47 - La Muze à Saint-Léons

APPMA Saint-Rome-de-Tarn

48 - Le Lévejac

APPMA Saint-Sernin-sur-Rance

49 - Le Rance à Belmont-sur-Rance
50 - Le Rance à Combret
51 - Le Rance à la base de loisirs de Saint-Sernin-sur-Rance
52 - Plan d'eau du Masnaut de Coupiac

APPMA Séverac-le-Château

23 - Plan d'eau de la Cisba

APPMA Villefranche-de-Rouergue

53 - L'Aveyron au pont de Vézis
54 - L'Aveyron à Roumégous
55 - L'Aveyron au Gourgassier
56 - L'Aveyron au chemin des moulins
57 - L'Aveyron à la plaine du Pesquié
58 - L'Aveyron à Monteils

Pisciculture fédérale de La Mouline

Parcours payants (carte d'accès au plan d'eau)

La limitation de 6 truites par jour et par pêcheur s'applique à ces parcours

1 – *AAPPMA de Réquista :* plan d'eau de Roupeyrac
2 – *AAPPMA La Salvetat-Peyrales :* étang des Fargues
3 – *Union des Pêcheurs Ruthénois :* plan d'eau du Glandou à Cassagnes-Begonhes
4 – *AAPPMA de Najac :* plan d'eau de Saubayre
5 – *AAPPMA de Rieupeyroux :* plan d'eau des Calquières
6 – *Fédération :* lac des Picades
7 – *Union des Pêcheurs Ruthénois :* plan d'eau de Carcenac-Peyralès

Les parcours no-kill truite

Les truites fario et arc-en-ciel capturées sur les parcours no-kill, mentionnés ci-dessous, doivent être obligatoirement et immédiatement remises à l'eau.

A savoir !

Toutes les techniques de pêche légales sont autorisées.
Toutes les autres espèces piscicoles peuvent être prélevées.

La pêche sans ardillon est fortement recommandée !

Nord-Aveyron

1 Le Lebot (com. de LACALM) ***limite amont*** : pont de Noailhac ***; limite aval*** **:** pont de la Barraque D921.

2 Le Ruols (LACALM) ***limite amont :*** pont RD 78 reliant Lacalm à Argences-en-Aubrac ; ***limite aval*** **:** pont de la voie communale n°1 (Vitrac / Lacalm).

3 L'Argence Vive (LA TERRISSE) ***limite amont*** : pont Le Quié-Les Clauzels, chemin d'exploitation N° 2 ; ***limite aval :*** pont Le Quié-Niergouz, chemin d'exploitation N° 103.

4 Le Mardonenque (SAINT-GENIEZ-D'OLT) ***limite amont :*** moulin de La Rode ; ***limite aval :*** pont des Pessoles.

5 Le Lot (SAINT-GENIEZ-D'OLT / SAINT-LAURENT-D'OLT) ***limite amont*** : ruisseau du Moulinet ; ***limite aval*** : pont de Pomayrols. **11 km**

Centre

6 L'Aveyron (Lugans, GAILLAC D'AVEYRON) ***limite amont*** : pont SNCF ; ***limite aval*** : 50m en amont de la RD 295 (Moulin de Lugans).

7 L'Aveyron (LAISSAC) ***limite amont*** : confluence du Mayroux ; ***limite aval*** : Moulin Neuf.

8 L'Aveyron (RODEZ) ***limite amont*** : chaussée de La Gascarie ; ***limite aval*** : viaduc SNCF de La Gascarie.

9 L'Aveyron (RIGNAC) ***limite amont*** : chaussée du moulin de Fans ; ***limite aval*** : filature de La Valette.

10 L'Aveyron (PRÉVINQUIÈRES) ***limite amont*** : confluence du ruisseau de Longueteire ; ***limite aval*** : coordonnées GPS : 440372126 / 2.256764

1,2 km

Sud-Aveyron

11 Le Durzon (NANT) ***limite amont*** : pont de Camarat ; ***limite aval*** : pont des Cazelles.

12 La Dourbie (NANT) ***limite amont*** : 100 m en amont de la confluence du ruisseau du Ferriès ; ***limite aval*** : 200 m en aval de la confluence du ruisseau du Ferriès.

13 La Dourbie (NANT) ***limite amont*** : gîte des chambres de la Dourbie à Bombes-les-Verdier ; ***limite aval*** : 1er parking en amont de Carboniès.

14 La Dourbie (MILLAU) ***limite amont*** : panneau d'agglomération du lieu-dit Le Monna ; ***limite aval*** : câble en amont de la plage de Massebiau.

15 Le Tarn (SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON / COMPREGNAC) ***limite amont*** : pont SNCF de Linas ; ***limite aval*** : ravin des Mages (rive droite).

16 Le Dourdou de Camarès (BRUSQUE) ***limite amont*** : pont de Céras ***; limite aval*** : ruisseau de Limbriac (rive gauche).

17 Le Dourdou de Camarès (CAMARÈS) ***limite amont*** : petite chaussée de Riols ***; limite aval*** : pont de Saint-Pierre.

18 Le Rance (SAINT-SERNIN-SUR-RANCE / POUSTHOMY) ***limite amont*** : pont de Notre-Dame-d'Orient ; ***limite aval*** : pont submersible de Venes.

Parcours 1 truite sur le Tarn (voir p. 7)

Le Lot

Truite arc-en-ciel

Le Tarn

Pêche et lâchers de carnassiers
en 2e catégorie

En 2e catégorie **toutes les techniques de pêche légales sont autorisées pendant la fermeture du brochet** (pêche au poisson mort, vif, artificiel, à la cuiller et tous les autres leurres).

Sites de déversements de carnassiers L

Fin 2022, a débuté le 2e plan pluriannuel de lâchers (2022-2026), auquel ont participé la majorité des AAPPMA, réunies au sein des associations de bassins versants.

Pour situer les sites sélectionnés voir carte ci-contre.

Brochet : Villefranche-de-Panat, Castelnau-Lassouts-Lous, Golinhac, Le Lot à Grand-Vabre, Flagnac, Boisse-Penchot, Capdenac, Carcenac-Peyralès, Val de Lenne, Pinet, La Jourdanie,
La Croux, La Gourde, Morlhon, Layoule (Rodez).

Black-bass : La Cisba, La Fouillade, La Peyrade, Les Bruyères, Rieupeyroux, Saint-Gervais, Le Nayrac, Istournet, Le Roudillou, Firmi, Campuac, Coupiac.

Brochet

Fermeture du 26 janvier au 24 avril 2026 inclus

Taille légale de capture : 50 cm en 1ère et 2e catégories

Nombre de capture (sandre, brochet) par jour et par pêcheur :
- **2e catégorie : 3 poissons dont 2 brochets maximum.**
- **1ère catégorie : 2 brochets maximum, pas de quotas sur le sandre.**

A savoir !

No-kill Brochet B

Lac de Pinet (Saint-Victor-et-Melvieu et le Viala-du-Tarn), ***limite amont*** : 200 mètres en aval de la mise à l'eau du Mas Nauq ; ***limite aval*** : barrage de Pinet.

Lac de Golinhac (Estaing), **lac du Val de Lenne** (Baraqueville), **lac de La Gourde** (Canet-de-Salars).

Parcours Rivière Lot (Livinhac-le-Haut) : ***limite amont*** : chaussée de Marcenac ***limite aval*** : chaussée de Roquelongue.

Tout brochet capturé sur ces parcours doit être obligatoirement et immédiatement remis à l'eau.

Sandre

Taille légale de capture : 40 cm

La pêche du sandre est ouverte toute l'année, mais des réserves temporaires existent pour protéger sa reproduction. Ces réserves temporaires sont actives **du 6 avril au 12 juin 2026 inclus.** Pour bien les visualiser, consultez le site internet de la fédération **www.pecheaveyron.fr**.

Tout acte de pêche est interdit sur ces zones de réserve temporaire

Nord-Aveyron

1 Lac de Sarrans (3 réserves temporaires)
a / *Limite amont* : au droit du ruisseau de Montignac. ***Limite aval :*** au droit du ruisseau de La Prade (anse du ruisseau de l'Epie comprise).
b / *Anse du Lévandès* : *Limite amont* : confluence du Lévandès. ***Limite aval* :** à partir de l'extrémité de la anse (rive droite) du ruisseau de Roc de Mons.
c / *Anse du Brézon* : *Limite amont* : confluence du Brézon. ***Limite aval* :** pont de La Devèze.

2 Lac de Montézic
***Limite amont* :** rive gauche du lac (digue de la Prade). ***Limite aval* :** extrémité du chemin Puech Comte.

3 Lac de Maury
***Anse de La Selves* :** depuis la ligne reliant la pointe d'Oustrac (rive droite) au ravin des Fontanelles (rive gauche).

4 Lac de Couesque
Anse du ruisseau Le Gouzou.

5 Lac de Golinhac
***Limite amont* :** Pont d'Estaing **;** ***limite aval* :** au droit du ruisseau d'Estressous (rive gauche).

6 Castelnau-Lassouts-Lous (3 réserves temporaires)
a / *Limite amont* : confluence du ru de La Roume (rive droite) ; ***limite aval :*** au droit du chemin de Lous (rive droite).
b / *Limite amont* : au droit du ruisseau de Cantaloube (rive droite) ; ***limite aval*** : au droit de la pointe (rive droite) du ruisseau de Roudil.
c / *Limite amont* : 300m en amont de la base nautique des Alauzets ; ***limite aval*** : base nautique des Alauzets.

7 Rivière Lot (commune de Saint-Parthem).
Limite amont* :** confluence du ruisseau de La Randie ; ***limite aval : confluence du ravin du Cayla.

8 Rivière Lot (commune de Capdenac). Intégralité de l'annexe de Vic en rive droite du Lot.

Lévezou

9 Lac de Pont-de-Salars
***Limite amont* :** embouchure du Viaur ;
limite aval : rive droite : chemin de la plage des Moulinoches ; rive gauche : lieu-dit Auzuech.

10 Lac de Bages
Anses des Intrans et de Trappes, délimitées par des bouées.

11 Lac de Pareloup (4 zones)
a / *Anse de Fonbelle* : depuis la ligne perpendiculaire reliant les deux berges à partir de l'extrémité amont du camping Le Soleil Levant.
b / *Anse de Boulouis* depuis la ligne droite reliant les deux berges à partir du bout du bois du Coutal.
c / *Anse de St-Martin-des-Faux* depuis la ligne droite reliant les deux berges à partir de la pointe du bois des Esclots.
d / *Anse du Routaboul* de part et d'autre de l'île, au droit du chemin des Faux (limite des parcelles 346/474, section D3, Cne d'Arvieu) jusqu'à la pointe du champ du Puech (parcelle 454, section D1, Cne d'Arvieu).

Sud - Aveyron

12 Lac de Pinet
Limite amont* :** confluence du ruisseau de La Roque (village troglodyte) ; ***limite aval : ligne électrique à l'aval du pont de Saint-Rome-de-Tarn (RD 933).

13 Lac de La Jourdanie
Limite amont : barrage du Pouget ; ***limite aval*** : confluence du ruisseau du Truel (rive droite).

14 Rivière Tarn (commune de Broquiès).
Aval immédiat du barrage de la Jourdanie et sur 450 m en aval.

15 Lac de La Croux
100 m en amont du pont de Girbes (ligne électrique) ***; limite aval* :** ruisseau de La Figarède (rive droite).

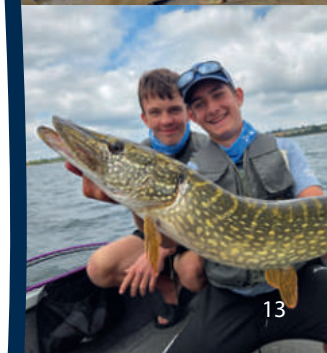

Carpe

Les carpistes doivent se reporter à la page 13 pour connaître les zones de réserves à sandres, **où tout acte de pêche est interdit, du 6 avril au 12 juin 2026 inclus.**

Est puni d'une amende de 22 500 € le fait pour un pêcheur amateur, de transporter vivantes les carpes de plus de 60 centimètres.

Depuis une demi-heure après le coucher du soleil, jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

Sites de déversements de carpes L

Biefs du Lot, Val-de-Lenne.

No kill carpes et tanches C

Saint-Julien-de-Piganiol.

Parcours de pêche de nuit

Nord-Aveyron

1 Lac de Sarrans sur l'ensemble de son étendue.

2 Lac de Maury sur l'ensemble de son étendue.

3 Lac des Galens
Limite amont : embouchure de La Selves.
Limite aval : balises de zone interdite à la navigation.

4 Castelnau-Lassouts-Lous
Attention : camping et bivouac interdits en dehors de la zone de pêche de nuit.
Zone 1 : secteur Cabanac :
Limite amont : rive droite : 200 m en aval du pont de Lous au lieu-dit le rocher de la Guinguette ; rive gauche : perpendiculaire à la limite de la rive droite.
Limite aval : rive droite : pointe qui se situe face à la mise à l'eau de Cabanac. Rive gauche : aval des peupliers situés à l'amont de la mise à l'eau de Cabanac.

Zone 2 : secteur Roudil-Malaval :
Limite amont : rive droite : au droit de la pointe aval de la confluence du ruisseau du Roudil ; rive gauche : perpendiculaire à la limite de la rive droite.
Limite aval : rive droite : perpendiculaire à la limite de la rive gauche ; rive gauche : au droit du chemin qui descend du hameau le Guial.
Zone 3 : secteur du barrage :
Limite amont : rive droite : limite de fin de navigation ; rive gauche : limite de fin de navigation.
Limite aval : rive droite : mur du barrage ; rive gauche : mur du barrage.

5 Rivière Lot (2 zones)
Zone 1 : Limite amont : ancien pont de Coursavy, commune de Grand-Vabre.
Limite aval : chaussée du moulin d'Olt, commune de Grand-Vabre.
Zone 2 : Limite amont : pont de Port-d'Agrès commune de St-Parthem.
Limite aval : chaussée de Frontenac, communes de Balaguier d'Olt (12) et Frontenac (46).

Lévezou

6 Lac de Pareloup : sur l'ensemble de son étendue.

Ouest-Aveyron

7 Rivière Aveyron à Najac : du pont de Blaise à la chaussée de Cantagrel.

Sud-Aveyron

8 Lac de Pinet à Saint-Rome-de-Tarn : de la confluence du ruisseau de La Roque (village troglodyte) au barrage de Pinet.

9 Lac de La Jourdanie : du pont du Truel au barrage de La Jourdanie.

10 Lac de La Croux : sur l'ensemble de son étendue.

Black-bass

Black-bass

Toujours très apprécié pour sa combativité, le black – bass a complètement conquis les pêcheurs et les pêcheuses aveyronnaises. Actuellement, les plans d'empoissonnements ont particulièrement réussi sur les petits plans d'eau, qu'il faudra donc privilégier. Outre la combativité du black bass, sa pêche s'avère tout à fait passionnante car elle se pratique souvent à vue. Observation, patience et précision… On n'a pas toujours besoin d'un échosondeur pour vivre sa passion !

Maille : 30 cm en 2e catégorie.

Zones no-kill

- **Lacs :** Pont-de-Salars, Bages, Castelnau-Lassouts-Lous, Pinet, Saint-Gervais.
- **Plans d'eau :** La Peyrade (Rignac), Le Roudillou (Roussennac), La Cisba (Sévérac-d'Aveyron), La Calquière (Rieupeyroux), Saubayre (La Fouillade), La Forézie (Firmi), Les Bruyères (Bertholène), Le Nayrac, Campuac, Istournet (Sainte-Radegonde).
Passelaygues (Cransac), Masnaut (Coupiac).
- **Rivières :** Lot, Aveyron et Tarn ; diverses eaux closes.

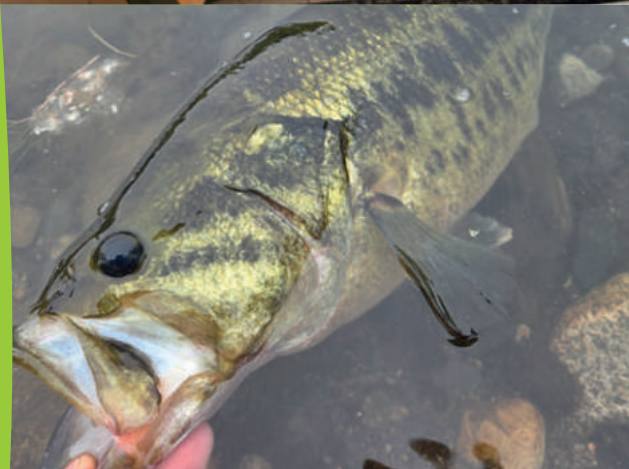

Écrevisse - Ombre commun - Anguille

Pêche de l'écrevisse

La carte de pêche est obligatoire pour pêcher l'écrevisse quel que soit son âge.

La pêche de l'écrevisse autochtone (à pattes rouges, blanches et grêles, et écrevisses de torrents) est interdite.
4 espèces d'écrevisses invasives et pêchables, sont connues dans le département de l'Aveyron : écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) dite « signal », écrevisse américaine (*Faxonius limosus*), écrevisse à tâches rouges *(Faxonius rusticus)*.
Le transport d'écrevisse vivante est interdit.

- Nombre de balances maximum autorisé par pêcheur : 6.
Diamètre : 30 cm ; maille des filets : 10 ou 27 mm.
- Tous appâts autorisés
- En 2e catégorie : autorisée à pêcher toute l'année
- En 1ère catégorie : **autorisée à pêcher du 14 mars au 20 septembre 2026 inclus.**

Vidéo Youtube :
Pêche de l'écrevisse en famille - Aveyron.

Ombre commun

Maille : 30 cm.
Zones no-kill : rivières Lot et Truyère, sur la Sorgues **(nouveau).**

Anguille

La pêche de l'anguille de nuit est interdite. De plus cette espèce fait l'objet de dates d'ouverture spécifiques, fixées par arrêté ministériel. Ouverture 1ère catégorie : du 1/05 au 20/09/2026. Ouverture 2e catégorie : du 1/05 au 30/09/2026.
La pêche de l'anguille argentée est interdite.

Pêche sur les barrages et les écluses

Toute pêche est autorisée à partir des barrages et des écluses, ainsi que sur une distance de 50 m en aval de l'extrémité de ces ouvrages, à condition d'utiliser une seule ligne.

Pêche en famille
voir pages suivantes

Écrevisse de Californie ("Signal")

Pêches en famille

Pour que vos parties de pêche en famille se déroulent en toute sérénité, sont d'abord rappelés quelques points « basiques » de la réglementation, suivis dans un second temps d'une sélection de sites où vous pourrez vous rendre.

Rappel :

- **Quel que soit l'âge,** être en possession de sa carte de pêche.
- **Dans les cours d'eau et barrages de 1ère catégorie :** une seule canne est autorisée. Sauf exception, l'utilisation de l'asticot est interdite. Les poissons : truite, vairon.
- **Dans les cours d'eau et barrages de 2e catégorie :** 4 cannes sont autorisées, sauf dans les plans d'eau inférieurs à 5 ha (2 cannes seulement). L'utilisation de l'asticot est autorisée. Les poissons : vairon, goujon, gardon, brème, tanche, barbeau, chevesne, carpe et carnassiers (brochet, perche, sandre, silure et black-bass).

Pour connaître la catégorie dans laquelle est classé un cours d'eau ou un barrage, reportez-vous aux pages 4 et 5 de la brochure ou appelez le 05 65 68 41 52.

Sites aménagés

De nombreux parcours de pêche aménagés, accessibles et sécurisés vous sont proposés.
Postes handi-pêche, pontons ou postes de pêche, parkings, tables de pique-nique et w.c. participeront au bon déroulement de votre journée au bord de l'eau.

1 **La Vignotte** (Argences-en-Aubrac) : plan d'eau accessible très proche du centre du village, dans un cadre arboré et reposant. Pêche au coup et aux carnassiers. Lâchers de truites en début de saison.

2 **Saint-Gervais** (Saint-Symphorien-de-Thénières) : très apprécié des familles, ce petit lac du Nord-Aveyron propose un superbe sentier de marche autour du site et des activités nautiques. Parking, toilettes, restauration sur place en été. Pêche au coup, lâchers de truites en début de saison.

3 **Les Péliès** (Grand-Vabre) : parcours famille proche de Conques et son trésor. Très agréable site de pêche situé en rive droite de la rivière Lot. Postes de pêche au coup ; **ponton handi-pêche** ; parking ; restauration sur place possible. Pêche au coup et pêche des carnassiers très pratiquées.

La Vignotte (Argences-en-Aubrac)

Saint-Gervais

4 Saint-Geniez-d'Olt : parcours famille, très accessible, aménagé sur les quais au cœur du centre-ville. Cadre magnifique avec pontons de pêche ; **ponton handi-pêche** ; panneaux d'informations ; postes de pêche poissonneux (gardons, vairons, ablettes, perches, barbeaux) idéals pour les enfants. Lâchers de truites. Aire de jeux, piscine, et découverte de la marmotte, symbole vivant de la cité.

5 La Forézie (Firmi) : très joli plan d'eau arboré, réputé pour ses black-bass et bien adapté à la pêche au coup. Parking, tables de pique-nique. Lâchers de truites en début de saison.

6 Le Roudillou (Roussennac) : parcours famille en pleine nature, grand confort avec postes de pêche, **ponton handi-pêche**, parking, toilettes, tables de pique-nique. Pêche au coup, black-bass, perches.

7 Prévinquières (proche Rignac) : parcours famille situé dans la vallée de l'Aveyron. Cadre sauvage et champêtre. Site de pêche très accessible, idéal pour les familles : camping municipal, tables de pique-nique, **poste handi-pêche**, 13 placettes de pêche. Pêche au coup, au posé : goujons, gardons, vairons. Lâchers de truites.

8 Layoule (Rodez) : à deux pas de l'ancien camping municipal, côté est de la ville, en bordure de l'Aveyron. Circuit très prisé par les amateurs de course à pied ou de promenade. Conçu de part et d'autre de la rivière Aveyron, dans un cadre très champêtre, on trouve en rive droite des postes de pêche aménagés. Pêche au coup et aux carnassiers du bord très pratiquée. Parking, toilettes, tables, aire de jeu. Lâchers de truites en début de saison.

Saint-Geniez-d'Olt

Layoule (Rodez)

Prévinquières

Pêches en famille

9 **Cisba** (Sévérac-d'Aveyron) : parcours passion , site aménagé avec pontons de pêche, parking. Restauration sur place en été. Pêche au coup, carpe, black-bass, avec possibilité d'utiliser un float tube. Lâchers de truites en début de saison.

10 **Gourde** (Canet-de-Salars) : ce petit lac sauvage, entouré de forêt, rappelle en taille réduite ses cousins du Canada. Pêche du brochet en no-kill, perche, poissons blancs. Pontons de pêche.

11 **Lincou** (sous la commune de Réquista, barrage de La Croux sur le Tarn) : parcours passion Superbe parcours de pêche, situé dans la vallée du Tarn. Sentier de promenade en rive droite, avec au pont de Girbes des tables de pique-nique. Placettes et pontons de pêche aménagés, **ponton handi-pêche**, rampe de mise à l'eau. Pêche en float tube. Secteur très poissonneux : poissons blancs (ablettes, gardons, chevesne), carnassiers (perches, sandres, black-bass), et carpes. Lâchers de truites au pont de Girbes.

12 **Saint-Rome-de Tarn** (aval de Millau) : parcours famille à l'entrée de gorges sauvages, aux pieds du village, site très poissonneux (poissons blancs, carpes, sandres et perches). Postes de pêche aménagés, **ponton handi-pêche**, rampe de mise à l'eau, tables de pique-nique, parking.

13 **La Maladrerie** (Millau). En rive gauche du Tarn, à proximité des terrains de sport et du parcours d'eaux vives (kayak), très joli site de pêche particulièrement bien adapté pour les familles. Parcours accessible et poissonneux : ablettes, vairons, gardons, barbeaux, chevesnes, vandoises, carpes, truites fario et arc-en-ciel. **Poste handi-pêche**, et postes de pêche sécurisés. Panneau d'informations. Lâchers de truites en début de saison.

14 **Coupiac** (le Masnaut, camping) : site agréable, pontons aménagés. Carpe, rotengle, gardon, perche. Lâchers de truites.

La Gourde (Canet-de-Salars)

Saint-Rome-de-Tarn

Masnaut (Coupiac)

Plans d'eau en famille

Les familles qui souhaitent se rendre au bord de l'eau pour passer une agréable partie de pêche, n'ont que l'embarras du choix dans le département de l'Aveyron. Après avoir mentionné les parcours de pêche labellisés (pages 18, 19 et 20), voici d'autres secteurs, en l'occurrence des plans d'eau, où il est possible de se rendre en famille.

- **Les Bruyères** (Bertholène / Laissac) : black-bass, gardon, carpe.
- **Istournet** (Sainte-Radegonde / Rodez) : gardon, perche, écrevisse, tanche, lâchers de truites.
- **La Calquière** (Rieupeyroux) : carpe, brochet, perche, gardon, lâchers de truites (carte spéciale de mars à juin).
- **Saubayre** (La Fouillade) : black-bass, gardon, lâchers de truites (carte spéciale de mars à juin).
- **Passelaygues** : (Aubin) : black-bass, carpe, carpe koy, gardon, perche, perche soleil, lâchers de truites.
- **La Peyrade (Rignac)** : black-bass, poissons blancs, carpe, lâchers de truites.
- **Val de Lenne** (Baraqueville) : brochet, sandre, perche, gardon, carpe.
- **Le Nayrac** : black-bass, perche, perche soleil, rotengle, gardon, carpe, lâchers de truites.
- **Cantoin** : gardon, perche soleil, goujon, carpe, lâchers de truites.
- **Saint-Julien-de-Piganiol** : goujon, rotengle, gardon, tanche, carpe, lâchers de truites.
- **Morlhon** : brochet, carpe, gardon, rotengle.
- **La Fage** (Lacroix-Barrez) : gardon, lâchers de truites.
- **Sangayrac** (Saint-Amans- des-Côts) : gardon, lâchers de truites.
- **Campuac** : black-bass, gardon; lâchers de truites.
- **Combe del Cassan** (Florentin-la- Capelle) : lâchers de truites.
- **Golinhac (Estaing)** : poissons blancs, carpe, silure, perche, brochet, sandre.
- **Carcenac-Peyralès (Baraqueville)** : gardon, rotengle, brochet, carpe, lâchers de truites (payant),

Combe del Cassan (Florentin-la-Capelle)

La Fage (Lacroix-Barrez)

Lac des Bruyères (Bertholène)

Pêches pour les adultes

Actuellement, les séances d'initiation et de perfectionnement proposées exclusivement au public femme, sont intégrées au programme d'activités adultes. Hommes et femmes pourront donc partager leur envie de découvrir la pêche ou de perfectionner leur(s) technique (s). Toutefois, ce changement n'empêchera pas Lenka Stary de retrouver l'Aveyron cet été 2026. Avec d'autres animateurs professionnels, Lenka continuera donc d'aborder des techniques en vogue, que certains adhérents réclament en priorité. Le toc – nymphe, la pêche au fouet en mouche sèche, pêches des carnassiers en bateau, la traque du silure… Cette saison encore, les séances pour adultes auront lieu tout au long de l'année. Si les personnes à la retraite fréquentent majoritairement l'école de pêche, les actifs et les actives apprécient eux aussi la découverte de la pêche et des nouvelles techniques. A la fois pour partager avec leurs enfants et petits - enfants des moments de joie et de détente, mais aussi pour retrouver les beautés et les plaisirs simples qu'offre la nature. Cette année grâce à la pêche, découvrez encore des sites insolites où il fait bon vivre ! Accompagnés en toute sécurité par des animateurs et guides professionnels, équipés par ailleurs d'un matériel performant, n'hésitez pas à vous inscrire !

Depuis 2019, la pêche en bateau pour les personnes à mobilité réduite, c'est possible ! L'école de pêche fédérale dispose en effet d'un bateau adapté et sécurisé, dans lequel deux personnes peuvent pêcher simultanément. Renseignements : Florian Molinié (06 72 70 25 17).

Lac des Picades

Les représentants de la fédération souhaitent bien évidemment une saison 2026 plus sereine que la précédente, c'est-à-dire moins chaude et plus arrosée pour accueillir son fidèle et nombreux public. Un public qui cette année aura l'occasion de découvrir Benjamin Rébullida, le nouvel animateur et successeur de Serge Guiot parti à la retraite. Pour la deuxième année consécutive, l'ouverture du lac aura lieu à partir du mois d'avril. Cette initiative a déjà permis de préserver un stock important de truites, et de placer ainsi les pêcheuses et les pêcheurs dans des conditions favorables, une fois les cormorans repartis.

A savoir !

Conformément à la réglementation sur les quotas de truites, **le forfait autorise à pêcher, par jour et par pêcheur 6 truites maximum.**

Ouverture :

Cette saison, le lac est ouvert du 17 avril au 20 septembre 2026 inclus tous les vendredis, samedis et dimanches, ainsi que les lundis 20 et 27 avril. Il est ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Horaires d'ouverture :
Avril, mai, juin et septembre : 10h - 18h30
Juillet et août : 9h - 18h30

Tarifs :

Forfait : 18 € (6 truites maximum).
Vente de cartes journalières ou « découverte » (moins de 12 ans) sur place.

Renseignements :

Fédération de pêche : **05 65 68 41 52**
En direct du site : Benjamin Rébullida :
06 86 18 12 42

Apprendre à Pêcher

Les inscriptions se font en ligne sur le site : **animation.pecheaveyron.fr**

Une école qui a la Pêche !!!

Les 5 animateurs professionnels (BPJEPS), accompagnés de bénévoles vous font découvrir la pêche sous toutes ses formes.

Une seule règle, apprendre en s'amusant et en toute sécurité.
Le matériel est fourni et vous êtes accompagnés sur site en minibus et en bateau si besoin.

A la Maison de la Pêche et de la Nature à Rodez, au Pôle Halieutique du Charouzech au lac de Pareloup, ou sur un autre site, tout est mis en œuvre pour vous faire découvrir et apprécier la pêche mais aussi les milieux aquatiques.

Une Ecole de Pêche pour Tous

Vous avez entre 8 et 77 ans, et vous souhaitez apprendre à pêcher, alors trouvez votre bonheur, en consultant notre programme d'activités (vendredi pour les adultes et samedi pour les enfants). Nous vous proposons également les Ateliers Pêche et Nature (APN), organisés avec les associations de pêche locales (AAPPMA). Pour y participer, inscrivez – vous sur place, à plusieurs ateliers prévus pendant l'année. Enfin, pour aller plus loin dans les apprentissages, renseignez-vous sur les Week'N Pêche (stage de 3 jours avec hébergement).

Séjours DaiwAveyron 2026

Après 3 années de succès, l'école de pêche fédérale, avec le soutien matériel de la marque Daiwa, propose 2 types de séjours de perfectionnement pour les ados entre 12 et 18 ans.

- **Leurres-Truites-Carnassiers**
  du 27 avril au 1er mai 2026
- **Multipêche-Feeder-Carpes et carnassiers**
  du 26 juillet au 1er août et du 2 au 8 août 2026

Plus d'infos sur **www.animation.pecheaveyron.fr**

Découvrir la Pêche et la Nature

Anniversaire Pêche

Vous cherchez une manière originale de fêter votre anniversaire ou celui de vos enfants, contactez nos animateurs

Education Nationale

Le partenariat renouvelé avec les services de l'Education Nationale, permet aux animateurs agréés de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement au sein des établissements scolaires.

Les connaissances scientifiques, l'expérience des animateurs de la fédération (20 ans déjà de pratique auprès des scolaires) et le côté ludique de la pêche permettent de capter l'attention des enfants pour leur enseigner la nécessité de protéger le milieu naturel.

Du primaire au lycée, on peut apprendre tout en s'amusant et parfois découvrir une passion.

Enseignants ou parents d'élèves, n'hésitez pas à consulter nos projets sur notre site **www.pecheaveyron.fr**

Animations

Centres de Loisirs, collectivités locales, AAPPMA, Offices de Tourisme, etc… Nous travaillons chaque année avec plus d'une centaine de structures. Nos animations vont de la classique séance de « Découverte de la pêche », à la mise en place d'ateliers sur plusieurs séances ou de séjours pêche adaptés à vos publics.

Contacts

Mail : ecole@pecheaveyron.fr

Florian Molinié (Responsable) : 06 72 70 25 17

Jean-Baptiste Ferré : 06 70 02 22 40

Nicolas Costes : 06 72 94 00 98

Manuel Tardif : 06 48 95 57 15

Alexian Litre : 06 46 19 42 62

Toute l'actu de l'école de Pêche sur notre Blog : **www.ecole.pecheaveyron.fr**

Les bénévoles acteurs incontournables de la pêche associative

Plus de 200 bénévoles en 2025 à la fédération départementale

Chaque année, de nombreux bénévoles assurent d'importantes missions pour le développement de la pêche associative. Ils interviennent au sein de leur AAPPMA, où leur rôle est essentiel : lâchers de truites, nettoyage de berges, organisation de manifestations et garderie. Ils s'investissent également dans les actions que programment différents services de la fédération départementale de pêche : comptage des cormorans, pêches électriques, aide aux activités de l'école de pêche fédérale, ou encore commissaires à l'occasion du Challenge Henri – Hermet. Enfin, il faut également saluer le travail remarquable que mènent depuis de nombreuses années l'ACCN, CD 12 ou Les petits pêcheurs de la Muze et des Raspes. Des associations de bénévoles qui, elles aussi, dynamisent efficacement la pêche aveyronnaise et valorisent le territoire.

Pêche électrique

Challenge Henri-Hermet

Bénévole école de pêche

Bénévole école de pêche

Repas des bénévoles

Repas des bénévoles

Devenez bénévole pêche !

Saison 2026

2 modules de formations

(dates et sites seront proposés en fonction du nombre de demandes) :

- Pêches électriques
- Garderie avec les agents de l'OFB (Office Français de la Biodiversité)

Renseignements :

05 65 68 41 52

Comptage mensuel 2025–2026 du Grand cormoran

La campagne de comptage commencée en octobre dernier s'achèvera au mois d'avril. Dans tout le département, des bénévoles, hommes et femmes, enregistrent tous les 15 jours le nombre de cormorans qui regagnent, à la tombée de la nuit, leur dortoir. Les statistiques serviront à évaluer leur population et à quantifier l'impact de ces oiseaux, exclusivement piscivores, sur le cheptel piscicole aveyronnais. Merci encore à tous les bénévoles soucieux d'agir pour la préservation des poissons et de la biodiversité.

Heures légales de pêche

Calendrier partiel 2026 des heures légales de pêche.

La pêche ne peut s'exercer plus **d'une demi-heure avant le lever du soleil**, ni plus **d'une demi-heure après son coucher,** excepté la pêche de la carpe, sur les rivières et plans d'eau mentionnés aux pages14 et 15.

Mois	Dates	Lever du soleil	Coucher du soleil
Janvier	1	8h23	17h22
	11	8h22	17h32
	21	8h16	17h45
Février	1	8h06	18h00
	11	7h53	18h14
	21	7h38	18h28
Mars	1	7h25	18h38
	14	7h02	18h55 (1)
	21	6h49	19h04
Avril	1	7h29	20h18
	11	7h11	20h30
	25	6h47	20h47 (2)
Mai	1	6h38	20h54
	11	6h25	21h06
	21	6h14	21h17
Juin	1	6h06	21h28
	11	6h03	21h35
	21	6h03	21h39
Juillet	1	6h07	21h39
	11	6h14	21h35
	21	6h23	21h26
Août	1	6h35	21h16
	11	6h46	21h03
	21	6h58	20h47
Septembre	1	7h11	20h28
	11	7h22	20h09
	21	7h34	19h51
Octobre	1	7h46	19h32
	11	7h58	19h14
	21	8h10	18h57
Novembre	1	7h25	17h41
	11	7h38	17h28
	21	7h51	17h19
Décembre	1	8h03	17h13
	11	8h13	17h12
	21	8h20	17h14

(1) ouverture pêche de la truite en 1ère catégorie

(2) ouverture pêche du brochet en 2e catégorie

Navigation et sécurité

Sur l'ensemble des lacs et des cours d'eau navigables du département, régis par une règlementation particulière de police de la navigation il est établi que le port d'équipement de flottabilité adapté à la morphologie de la personne ou d'une combinaison de protection à flottabilité positive avec protection du torse et de l'abdomen est obligatoire pour les moins de 16 ans toute l'année, et pour les autres usagers du 1er octobre au 30 avril. En dehors de cette période, l'emport d'un tel équipement par personne embarquée reste obligatoire.

29 rampes de mises à l'eau à la disposition des pêcheurs et des plaisanciers.

Nord - Aveyron

Sarrans

1 Presqu'île de Laussac (rive droite de la Truyère)

2 Peyrarque (rive gauche de la Truyère)

Couesque

3 En aval du pont de Phalip (rive gauche de la Truyère)

4 Isaguette (commune de Saint-Hippolyte)

Maury (lac de La Selves)

5 Bras du Selvet, au lieu-dit « La route noyée »

6 Bras de La Selves à la pointe de l'Oustrac

Les Galens

7 Hameau « Les Galens »

Castelnau-Lassouts-Lous

8 Les Alauzets, sous Castelnau-de-Mandailles (rive droite du Lot)

9 Le pont de Lous (rive droite du Lot)

10 Cabanac (rive gauche du Lot)

11 Le Cros (rive gauche du Lot)

Golinhac

12 Le Tel Galou (rive droite du Lot)

Rivière Lot

13 Grand-Vabre : les Péliès (rive droite du Lot)

14 Flagnac : rive gauche (aval du camping)

15 Livinhac-le-Haut : rive droite (amont boulodrome)

16 Boisse-Penchot : rive gauche (face à la salle des fêtes)

17 Bouillac : rive gauche (face à la base d'aviron)

18 Capdenac : rive gauche au-dessus du pont de Capdenac

19 Frontenac : rive droite (200m au-dessus de la chaussée)

Lévezou

Pareloup

20 Port de Notre-Dame-d'Aures (proximité du barrage)

21 Plage des Vernhes

22 Anse de Salles-Curan

Pont-de-Salars

23 Les Rousselleries

24 Presqu'île de Montredon (commune du Vibal)

Villefranche-de Panat

25 Plage de Mayrac

Sud-Aveyron

Pinet

26 Base nautique de Saint-Rome-de Tarn (rive gauche du Tarn)

27 Mas de La Nauq au Viala-du-Tarn (rive droite du Tarn)

La Jourdanie (navigable du 15 juin au 15 septembre)

28 Village du Truel au niveau de la salle des fêtes

La Croux

29 Village de Lincou face au Château (rive droite du Tarn)

L'équipement de sécurité obligatoire pour les bateaux de plaisance en navigation intérieure :

Sont concernés « les bateaux et engins de plaisance d'une longueur comprise entre 2,50 m et 20 m et dont le produit largeur x longueur x tirant d'eau est inférieur à 100 m³… » Arrêté du 10 février 2016.

1 / Zone eaux intérieures abritées (tous les lacs en Aveyron)

- Equipements individuels de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée), adaptés à la morphologie de l'utilisateur.
- Dispositif d'assèchement (fixe ou mobile) pour les bateaux non autovideurs ou ceux comportant au moins un espace habitable.
- Dispositif de lutte contre l'incendie. Pour les bateaux marqués « CE », se conformer aux préconisations du fabricant. Autres cas, dispositions de l'article 245-5. 32 division 245.
- Un dispositif de remorquage et d'amarrage, avec au moins un point d'amarrage et une amarre pour assurer ces 2 fonctions.

2 / Zone eaux intérieures exposées (le lac de Pareloup).

- Les équipements de sécurité déjà cités ci-dessus.
- Une ligne de mouillage avec ancre appropriée à la taille du bateau. Dispositif dispensé pour les bateaux dont le déplacement lège (non chargé) est inférieur à 250kg sous la responsabilité du chef de bord.
- Une lampe torche étanche ou un moyen de repérage lumineux individuel porté en permanence, par chaque personne embarquée.

Règlementation de la navigation (site de la préfecture de l'Aveyron)

EDF partenaire de la pêche associative aveyronnaise concepteur de l'application Niv'eau.

Guides de pêche

La compagnie des guides de pêche de l'Aveyron, association partenaire de la fédération départementale de pêche.

Tous ses membres sont titulaires du BPJEPS spécialité « pêche de loisir », le seul diplôme reconnu en France pour exercer la profession de guide de pêche. Chaque guide a une ou plusieurs spécialités.

Romain Gabriel
rom.gab.eau@gmail.com
06 52 03 18 05
Truites, carnassiers, stages adultes et enfants, animations enfants (Aveyron)

Arnaud Mahut
www.amguiding.com
06 22 20 48 98
Carnassiers en bateau et formation en ligne

Julien Lagarrigue
www.guide-peche-aveyron.com
06 15 60 73 23
Truite mouche et stages adultes et enfants (Aveyron)

Jean-Michel Bauguil
www.pechepassionaveyron.com
06 76 41 29 54
Carnassiers, truites et utilisation d'échosondeur (Aveyron)

Jean-Dominique Blanc
www.jeandopecheaveyron.com
06 08 99 51 15
Truites et carnassiers (sud Aveyron)

Adrien Bousquet
www.aveyron-peche-adventure.fr
06 83 44 77 90
Carnassiers, carpe, bateau, stages adultes et jeunes (Aveyron)

Michel Brageot
www.pecheaveyronsensations.com
06 07 33 31 72
Truites et carnassiers

Sébastien Debouté
www.ppgc.fr
06 43 63 12 77
Mouche et Tenkara (Aveyron)

Christophe Delmas
www.culturemoucheaveyron.com
06 33 77 04 77
Truites (Aveyron)

#PÊCHEAVEYRON

Le département de l'Aveyron offre un vaste territoire de pêche, où il est possible de pratiquer toutes les techniques de son choix. Venez découvrir et partager de grands espaces paisibles et authentiques où il fait bon vivre.

Cartes de pêche

Carte « PERSONNE MAJEURE » Adulte à partir de 18 ans	1re et 2e catégories / Tous modes de pêche confondu	**87 €**	Valide du 1er janvier au 31 décembre Pêche dans le département de l'Aveyron
Carte « INTERFÉDÉRALE MAJEURE » Adulte à partir de 18 ans		**114 €**	Valide du 1er janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte promotionnelle « DÉCOUVERTE FEMME » Femme à partir de 18 ans		**42 €**	Valide du 1er janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE Une seule canne autorisée
Carte « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans		**27 €**	Valide du 1er janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte « DÉCOUVERTE » Enfant de moins de 12 ans		**8 €**	Valide du 1er janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE Une seule canne autorisée
Carte « HEBDOMADAIRE » Tout public		**36,50€**	Valide 7 jours consécutifs (entre le 1er janvier et le 31 déc.) Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte « JOURNALIÈRE » Tout public		**14 €**	Valide 1 jour (entre le 1er janvier et le 31 décembre) Pêche dans le département de l'Aveyron

POUR AVOIR LE DROIT DE PÊCHER DANS LES 91 DÉPARTEMENTS adhérant au Club Halieutique, l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et l'Union Réciprocitaire du Nord-Est (URNE), il existe plusieurs possibilités. Il faut vous procurer la carte « interfédérale majeure », qui inclut la vignette du Club Halieutique. Si vous êtes en possession d'une carte « personne majeure » seule, procurez-vous la vignette du Club Halieutique (40 euros).
Les titulaires des cartes « découverte femmes », « personne mineure », « découverte » et « hebdomadaires » en sont exonérés.

Art. L. 436-1 du code de l'environnement : *« Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de milieu aquatique ».*
L'absence de carte de pêche constitue une infraction et est sanctionnée à ce titre.
Posséder sa carte de pêche permet de pêcher en toute sérénité, de bénéficier également d'une assurance spécifique, mais aussi de participer financièrement à la protection de l'environnement.

Club halieutique

Avec la carte de pêche Interfédérale 2026, pêchez plus loin ...

La carte de pêche Interfédérale à 114 €
ou la carte « personne majeure » à 87 €
+ une vignette réciprocitaire interfédérale à 40 €
permettent de pêcher sur tous les parcours
des associations réciprocitaires
des 91 départements adhérents
du CHI/ EHGO / URNE

Les titulaires des cartes « découverte femme », « personne mineure », « découverte » et « hebdomadaire » bénéficient d'une réciprocité offerte s'ils sont adhérents à une AAPPMA réciprocitaire (toutes les AAPPMA de l'Aveyron).

La carte journalière n'est pas réciprocitaire.

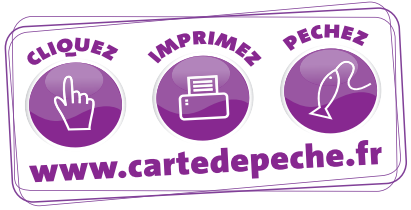

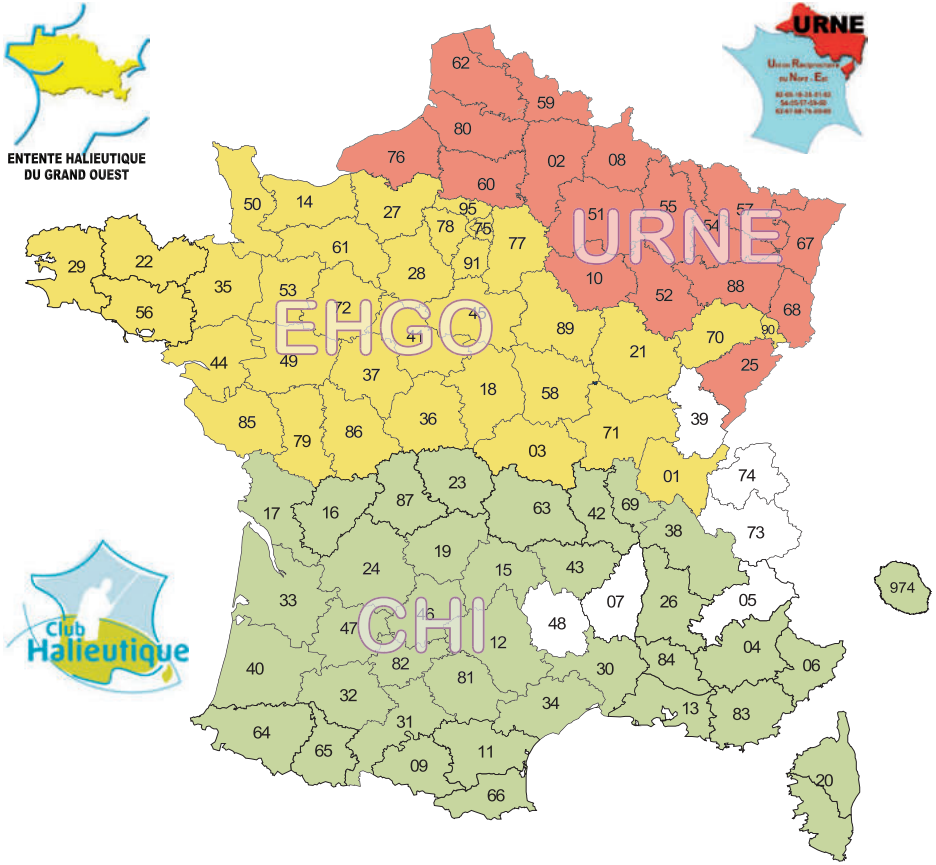

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
L'EAU DE VOTRE QUOTIDIEN EST LE QUOTIDIEN DE NOS ACTIONS
L'agence de l'Eau Adour-Garonne et les acteurs publics œuvrent au quotidien pour un partage durable et solidaire de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques.
Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES
DÉCOUVRIR TOUTES NOS ACTIONS
POUR UN TOURISME DURABLE
MA RÉGION EN ACTION
150 ans des bateliers
Au cœur des Gorges du Tarn
laregion.fr
La Région valorise son patrimoine naturel d'exception et historique, comme les Gorges du Tarn et ses bateliers et œuvre pour protéger, préserver et transmettre cet héritage à travers l'aménagement et l'animation.
La Région s'engage à faire de l'Occitanie une destination attractive et durable à travers ses 41 Grands Sites.
GRANDS SITES Occitanie
La Région Occitanie
Pyrénées • Méditerranée

Pêche & Territoire en Aveyron

Des vidéos pour la promotion de la pêche et de notre patrimoine naturel et culturel

Vidéos disponibles sur YouTube : Fédération Pêche Aveyron

Lévézou, Monts & Lacs

Terres d'Aveyron

Tourisme en Aubrac

Le Réquistanais

Bastides & Gorges de l'Aveyron

Tourisme Muse et Raspes

© OT Muse Raspes

Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique

Moulin de La Gascarie, chemin des Attizals, 12000 Rodez - **05 65 68 41 52**

Site internet : www.pecheaveyron.fr

Mail : contact@pecheaveyron.fr

Réalisation Façon-France-Rodez - Impression : Imprimerie Grapho 12